

Bulletin municipal d'Asnois

Décembre 2011 * Bulletin N° 12

Le Mot du Maire

Vous trouverez, dans ce numéro, une nouvelle rubrique qui consiste à retracer l'historique de tel ou tel monument d'Asnois. Pour commencer, nous avons choisi de retracer en quelques lignes, l'histoire de notre village. Je me suis donc replongé dans mes notes. J'ai pu redécouvrir ô combien notre village avait, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, un riche passé. De l'occupation romaine jusqu'à aujourd'hui, nous nous apercevons que l'histoire est un éternel recommencement. En effet, Asnois a eu ses heures de gloire en étant un centre de peuplement romain pour être ensuite anéanti par les Barbares, le réduisant à quasiment plus rien. Puis, c'est à nouveau un essor important qui conduit Asnois à devenir une ville. C'est tout ce passé qui me fait aimer Asnois mais surtout c'est la satisfaction d'écrire une nouvelle page de son histoire qui me pousse à travailler avec l'équipe municipale.

Alors, si aujourd'hui Asnois n'est qu'un simple bourg, nous pouvons espérer que des jours meilleurs vendront. Ces jours meilleurs nous les construisons ensemble en maintenant nos communes dans le paysage politique français, en tant qu'entité propre. Cependant pour cela, il nous faut travailler en collaboration au sein des communautés de communes qui nous garantissent un avenir.

Pourquoi ne pas imaginer qu'un jour, avec l'arrivée de nouvelles populations, nos campagnes reprennent un nouvel essor ?

Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2012.

Les vœux du Conseil Municipal

*Comme le veut la tradition, nous nous retrouverons tous à la mairie le **samedi 7 janvier 2012 à 11 heures** pour célébrer ensemble -autour d'un verre- la nouvelle année. L'équipe municipale vous y attend, nombreux.*

Contact :



5 rue du Château – 58190 ASNOIS
03 86 24 28 33
communeasnois@wanadoo.fr

Horaires :

le lundi,
le vendredi,

de 8 h 30 à 12 h 00
de 17 h 30 à 19 h 30

Schéma départemental de l'intercommunalité

Le Conseil municipal

Nous vous avons parlé dans les numéros précédents de la possibilité de regroupement des communautés de communes entre elles. Le conseil municipal avait d'ailleurs délibéré dans ce sens en votant le souhait d'être rapproché de la communauté de communes de Brinon sur Beuvron (comme l'ensemble des autres communes de la Fleur du Nivernais) au cas où le seuil des 5 000 habitants devait être respecté. Dans le même temps, les communes (dont Asnois) ont demandé le report de ces fusions de communautés de communes. C'est ce qui a été obtenu.

Jusqu'à quand ?

*Nous ne saurons le dire cependant, et jusqu'à nouvel ordre,
la communauté de communes « La Fleur du Nivernais » reste indépendante.*

Informations diverses

Rappel sur la composition de la taxe d'habitation

Dans le dernier numéro (n° 11), nous évoquions le changement qui a eu lieu au sujet de la taxe que vous avez reçue dernièrement. En effet, nous vous rappelons que désormais le département ne perçoit plus cette taxe qui est maintenant incluse à celle de la commune. Cependant, cela ne veut pas dire que la commune percevra de nouveaux revenus puisque le montant de cette part communale sera reversé à un fonds national. En résumé, vous payez toujours cette taxe mais vous ne la voyez plus apparaître en tant que telle puisqu'elle est assimilée à celle de la commune.

Gendarmerie

La Gendarmerie nous demande de communiquer les horaires d'ouverture « garantis » de la brigade de Tannay. Les bureaux sont ouverts chaque mercredi et chaque samedi de 14h00 à 18h00 (15h00 à 18h00 si jour férié). La brigade de Clamecy assure quant à elle l'accueil chaque jour de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 (9h00-12h00 et 15h00-19h00 dimanches et jours fériés).

Opération « Tranquillité Séniors »

Les personnes âgées sont des proies faciles pour les délinquants. Forte de ce constat, la gendarmerie a mis en place l'opération « tranquillité séniors ». Cette mesure profite à toutes les personnes qui se signaleront à la brigade de gendarmerie. Concrètement, la gendarmerie propose une protection au plus près des séniors :

- ✚ établissement de contacts réguliers entre les services de gendarmerie et les services au contact des personnes âgées -
- ✚ établissement de contacts individualisés entre la gendarmerie et les personnes âgées les plus exposées -
- ✚ organisation de patrouilles auprès des domiciles de ces personnes lorsque des circonstances particulières le justifient -
- ✚ systématiser la prise de plainte au domicile des personnes âgées ou la prise de rendez-vous afin de leur faciliter les démarches.

Vous trouverez en mairie les formulaires de demande individuelle pour bénéficier de cette opération.

ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

Vous occupez le logement ou la maison dont vous êtes propriétaire, vous souhaitez améliorer son confort et réaliser des économies d'énergie. Vous êtes peut-être concerné par le programme « Habiter Mieux ».

Pour bénéficier de ses avantages, il convient de réaliser des travaux permettant une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de votre logement.

Le dispositif « Habiter Mieux » vous permettrait ainsi de bénéficier :

- ✚ d'une aide de l'ANAH à 20 % ou 35 %, sous conditions de ressources ;

- ✚ d'une aide de solidarité écologique au moins égale à 1 100 € ;
- ✚ un organisme vous accompagnera durant le montage de votre dossier (avec participation financière maximale de 430 € accordée par l'ANAH).

Si vous pensez être concerné, vous pouvez consulter le site internet de l'ANAH : www.anah.fr -
ou contacter la :

Délégation locale de l'ANAH de la Nièvre

2 rue des Pâtis - BP 30069 * 58020 NEVERS Cedex
Téléphone : 03 86 71 70 98

Sacs déchets

Des sacs roses translucides -obligatoires depuis le 1^{er} décembre- ont été mis à votre disposition à la mairie. Merci à ceux d'entre vous qui ne les ont pas encore récupérés de le faire rapidement. Nous vous proposons également des sacs compostables pour les déchets alimentaires et végétaux à prix coûtant pour la somme de 2 € les 26 sacs de 20 litres.

Quelques rappels citoyens :

+ Listes électorales :



Pour pouvoir voter en 2012, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2011. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation (déménagement par exemple), l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire. Il vous suffit de vous rendre à la Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

+ Recensement de la population :

La collecte des informations se fera entre le 19 janvier et le 18 février 2012. Un agent recenseur se présentera à votre domicile ; merci de lui réserver le meilleur accueil.

+ Recensement militaire :

Les jeunes gens, filles et garçons, qui atteignent leurs 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire.

Une permanence à cet effet sera assurée :
le samedi 31 décembre de 10 h 30 à 11 h 30.

L'élection du Président de la République se déroulera :

+ ***les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.***

Les élections législatives auront lieu :

+ ***les dimanches 10 & 17 juin 2012.***

Les Elections sénatoriales du 25 septembre 2011



Des **élections sénatoriales** ont eu lieu le 25 septembre 2011, en France, afin de pourvoir 170 sièges de sénateurs de la série 1, soit près de la moitié de l'effectif total de la Haute assemblée. Elles ont été marquées par le basculement à gauche du Sénat, devenue strictement majoritaire pour la première fois de la V^e République.

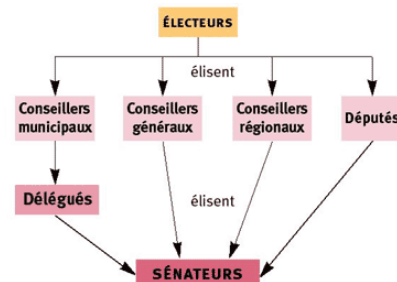
La loi organique du 30 juillet 2003 a modifié certaines modalités de renouvellement du Sénat. La durée du mandat est ramenée de neuf à six ans. En 2011, les élections sénatoriales ont ainsi porté sur la moitié des sièges, nommée *Série 1*, alors que jusqu'à 2004, le renouvellement était réalisé par tiers. Le nombre total de sénateurs à l'issue de ce scrutin a été porté à 348, nombre désormais inscrit dans la Constitution française. La Nièvre faisait partie des départements dont les sénateurs, élus en 2001, étaient à renouveler.

Comment sont élus les sénateurs ?

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de *Grands électeurs* (« élus des élus ») de la circonscription, composé :

- + des députés, des conseillers généraux et conseillers régionaux ;
- + et des délégués des conseils municipaux, représentant 95 % du collège (Pour Asnois, le Maire, Christophe Deniaux, avait été désigné délégué par le conseil municipal).

Les sénateurs sont donc essentiellement élus
par des conseillers municipaux.



Résultats de la Nièvre

Candidat	Etiquette		Voix	%
Gaëtan GORCE	SOC	Elu	419	56.39 %
Didier BOULAUD	SOC	Elu	389	52.36 %
Gérard JANDEL	AUT	/	164	22.07 %
Jean-Luc GAUTHIER	UMP	/	161	21.67 %
Pascal REUILLARD	COM	/	87	11.71 %
Isabelle CASSAR	COM	/	81	10.90 %
Wilfrid SEJEAU	VEC	/	30	4.04 %
Valérie RENARD	FN	/	29	3.90 %
TOTAL		2	1 360	

Mais qu'est-ce que le Sénat ?

Comme le député, le sénateur est avant tout un législateur chargé de voter les lois de la République.

- + Le Sénat vote le budget de l'État ainsi que les lois : projets de loi présentés par le gouvernement ou bien propositions de loi présentées par un parlementaire. Un ou plusieurs sénateurs peuvent déposer une proposition de loi auprès du bureau du Sénat, mais n'ont aucun pouvoir sur l'exécutif, contrairement à l'Assemblée nationale. En outre, le gouvernement peut s'opposer à une proposition de loi, sous certaines conditions.
- + La Constitution de 1958 confie également au président du Sénat la charge d'assurer l'intérim de la présidence de la République dans le cas où le Conseil constitutionnel en aurait constaté la vacance temporaire ou définitive : décès, maladie, démission, ou autres cas.
- + Il joue aussi un rôle dans le cas de révision constitutionnelle : la Constitution de 1958 prévoit en effet, l'adoption de *révisions constitutionnelles* de deux façons :

- ✓ par les deux chambres du Parlement (Assemblée nationale et Sénat), dont le vote de la proposition (qui émane du Parlement) ou du projet (qui émane du gouvernement) de révision constitutionnelle doit se faire en termes identiques. La révision est définitive après que le peuple l'a approuvée par référendum.
- ✓ par le Parlement réuni en Congrès sur la décision du président de la République, dont le projet de révision doit obtenir 3/5^e des suffrages exprimés.

Depuis le 1^{er} octobre 2011,
le Président du Sénat est Monsieur Jean-Pierre BEL (Socialiste).

Source : senat.fr & wikipedia.org

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes nous a encore concocté un programme alléchant pour l'année qui vient. Retenez dès maintenant les dates suivantes :

- ✚ Dimanche 29 avril : déjeuner de printemps -
- ✚ Vendredi 13 juillet : **le feu d'artifice traditionnel revient à Asnois** ;
il sera agrémenté par un repas républicain et animé par un bal gratuit -
- ✚ Dimanche 29 juillet : Fête de la Saint-Loup & son déjeuner champêtre ;
comme à l'accoutumée, l'accordéon de Patrick Robin et son orchestre feront danser les convives dans l'après-midi.



D'autres rendez-vous festifs :

- ✚ Le repas de la Saint Vincent : le samedi 28 janvier prochain -
- ✚ Les Feux de la Saint Jean : le samedi 16 juin 2012, organisé par le Comité du Comice de Tannay.

Cela se passe à Asnois

Yoga & Gymnastique douce



Nadia Ernst, jeune professeure diplômée de yoga propose le :

- ✚ lundi, de 17h45 à 19h15 &
- ✚ mardi, de 16h30 à 18h00,

dans la salle de la mairie, des cours de yoga & de gymnastique douce.

Ces cours s'adressent à toutes et à tous, quelque soit votre âge. Vous pouvez débiter le cours à tout moment et les étudiants, les chômeurs et les retraités bénéficient de tarifs réduits.

L'objectif premier du cours est le « bien-être du dos » : des exercices de détente, d'étirement, de renforcement musculaire ... soulagent rapidement cette partie du corps, sensible chez un grand nombre d'entre nous. Cette pratique permet également d'atteindre un mieux-être tant mental : sérénité, esprit positif, énergie renouvelée ... que physique : force, équilibre, souplesse ...

Nadia exerce également à Cuncy-lès-Varzy et à Clamecy et lorsqu'on lui demande pourquoi Asnois ? ... elle répond : « *parce que j'ai tout de suite été sous le charme de ce joli village* ».

*Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Nadia :
03 86 20 69 10 * les_sources_yoga@yahoo.fr * <http://yoga.wifeo.com>,
qui se fera un plaisir de vous proposer un premier cours d'essai gratuit.*

La bibliothèque



Nous tenons à remercier chaleureusement Roberte et Michèle Léger qui viennent de faire don à la bibliothèque municipale de quelques beaux

livres ayant appartenu à leur père, Robert Léger, récemment disparu. Il s'agit essentiellement de livres d'histoire d'un très bel intérêt. Ils seront -à la mairie- une trace de cet asnoisien qui a été une figure attachante de notre village.

*Quand je pense à tous les livres qu'il me reste à lire,
j'ai la certitude d'être encore heureux * Jules Renard*

Les arbres parrainés

Les quelques arbres parrainés qui sont à remplacer vont l'être très prochainement (sur l'Esplanade de l'Eglise et au Petit Pâtis : tilleuls, érables, noyers ...).

La petite fête de remise des certificats de parrainage pourra vraisemblablement se faire dès les beaux jours.

*Dame nature prend tout son temps
mais nos arbres n'en seront que plus beaux !*

Une championne à Asnois

Anaïs Plançon, cavalière émérite, s'est classée 7^e (15.300 km/heure) en août dernier au championnat de France en catégorie junior dans l'épreuve d'endurance 90 km en équipe et première en Bourgogne, en individuel. Toutes nos félicitations à la jeune championne à qui nous donnons rendez-vous l'an prochain pour un nouveau titre.

Le carnet d'Asnois

Ils nous ont quittés

Le 8 juin 2011

Le 12 juin 2011

Robert LEGER

Jean-Marc GOUJAT

*Nous partageons notre peine avec leur famille
et leur présentons nos très sincères condoléances*

Elle a vu le jour

Le 22 août 2011

Clara TOP

*Nous félicitons les heureux parents
et formulons pour le bébé tous nos vœux de santé et de bonheur*

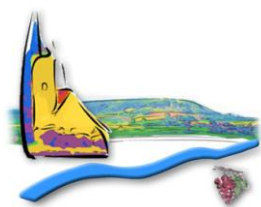
Elle a fêté ses cent ans

Le 14 novembre 2011

Raymonde PLAISANCE

*Nous félicitons cette Super Mamy
et lui souhaitons une très bonne santé et de belles heures à vivre encore,
entourée de ses enfants, petits-enfants & arrière-petits-enfants*

Si Asnois nous était conté ...



*Ainsi que nous vous l'avons expliqué dans « Le mot du Maire », nous faisons le projet de vous présenter dans les prochains bulletins toutes les richesses de notre patrimoine en retraçant leur histoire à travers les âges. C'est ainsi que nous vous parlerons successivement (dans cet ordre ou un autre) du château, de l'église paroissiale de Saint-Loup, de l'école / Mairie, des chapelles Sainte-Barbe, du lavoir, des moulins à huile et à farine, de la bascule Dans ce cadre, nous faisons appel à celles et à ceux d'entre-vous qui posséderaient des informations, des photos, cartes postales ou documents susceptibles d'étayer notre propos (contact : madyplaisance@orange.fr * 06 87 29 24 74).*

Pour commencer, quelques mots sur les origines et l'histoire de notre village :

Asnois semble avoir été à l'origine une villa gallo-romaine appartenant à la famille ANISIA ou ASINIA (très répandue dans les Gaules devenues provinces romaines). Des restes d'antiquité et une voie romaine (actuellement Grande rue Paul Jean Rigollot) attestent d'un peuplement romain. M. Louap, ancien instituteur, parle dans sa monographie de ruines d'anciennes constructions, situées près du moulin, qui paraissent avoir appartenu à des bains ou à des usines.

Si le bourg d'Asnois semble avoir eu une importance relative sous la domination romaine, il convient de constater qu'il a quasiment disparu par la suite, ravagé par les différentes invasions barbares.

C'est en tant que petite paroisse de l'archiprêtré de Prémery qu'il réapparaît au 7^e siècle. C'est à cette occasion que l'on pense qu'un autre centre de peuplement s'est installé autour du lieu de culte, au fond de la vallée. Nous savons qu'un prieuré entourait l'église et que des restes d'habitation étaient encore présents au début du 20^e siècle.

A partir du 7^e siècle, Asnois devient de plus en plus prospère :

- ✚ il est qualifié de bourg au 10^e siècle -
- ✚ entre 1140 et 1191, Renaud Ier de Saint Véraïn, seigneur d'Asnois, construit le château sur la colline. Cet épisode contribue sans doute au déplacement partiel du centre de peuplement -
- ✚ en 1304, dans la charte d'affranchissement des habitants, Asnois est qualifié de ville -

- ✚ un acte du 11 mai 1439 parle même d'un marché qui se tenait tous les lundis dans cette ville -

Vers 1380, Jean Ier de Saint Véraïn eut à défendre son fief contre les Compagnies qui brûlèrent le prieuré de Saint Loup. Ce même seigneur avait été auparavant autorisé à parfaire la forteresse d'Asnois. Ce deuxième épisode contribua sans doute à vider le centre de peuplement qui se situait autour de l'église au profit de celui qui s'était formé autour du château, sur la colline. Tout en laissant cependant l'église à l'endroit où elle se trouve aujourd'hui.

En 1469, Asnois est divisé en deux seigneuries suite à la vente faite par Blain de Beaujeu à Pierre de Digoine. Coexistent alors, Asnois le Château (autour du château actuel) et Asnois le Bourg (autour de l'ancienne chapelle Ste Barbe). Les deux seigneuries ne seront réunies qu'en 1583, lors du mariage d'Adrien de Blanchefort (Asnois le Bourg) à Henriette de Salazar (Asnois le Château).

Le village a connu aux 17^e et 18^e siècles de nombreux incendies qui le modifièrent profondément. Le dernier qui a atteint de nombreux habitants eut lieu le 5 août 1889. Tous ces incendies ont valu le surnom aux habitants de « *metteurs d'feu* ».

Jusqu'au phylloxéra du 19^e siècle, l'activité principale de la commune a été la viticulture. Les vins blancs, notamment, sont envoyés avec ceux de Tannay vers la capitale. Cette économie faisait vivre un grand nombre de familles. Asnois a connu au plus fort de sa population : 507 habitants (1846).

Asnois... au bon vieux temps !

Avez-vous reconnu ces jeunes écoliers asnoisiens, élèves de Monsieur Jeannot en 1962 ?



Et maintenant ... qui sont ces joyeux participants à une Saint-Vincent traditionnelle ?



Photo aimablement confiée par Cécile Gresle

Imprimé par nos soins